



La plongée Sportive en piscine

-

SPORT DIVING



Maxime LARCHER – Référent PSP RABA



La Plongée Sportive en Piscine (PSP)

- **DÉFINITION**

Traduction texte CMAS

La PSP ou Plongée Sportive en Piscine se définit comme:

« L'ensemble d'épreuves subaquatiques individuelles ou d'équipes à caractère compétitif et réglementées, se déroulant dans une piscine (milieu permanent, non fluctuant,)»

C'est un sport à part entière, institutionnalisé. Il regroupe des activités physiques et mentales soumises à des règles avec un esprit de compétition et un caractère ludique.

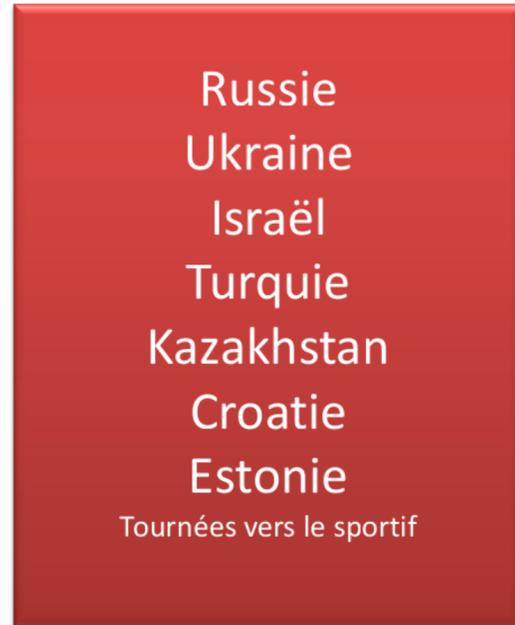
Objectifs

Traduction texte CMAS

L'esprit de la Plongée Sportive en Piscine ou P.S.P., au travers de son Règlement, a pour finalité d'atteindre les objectifs suivants:

- Développer une nouvelle modalité sportive de compétition au sein des Activités Subaquatiques.
- Promouvoir les activités subaquatiques dans les régions de l'intérieur.
- Générer un niveau optimal et intégral d'entraînement des pratiquants, grâce à la pratique sportive des techniques des activités subaquatiques.
- Dynamiser les activités en piscine, en servant de motif de rencontre et de loisirs entre les licenciés et les amateurs des Activités Subaquatiques.

La PSP est reconnu par la CMAS



Aux récentes élections de la CMAS, un président russe remplace la présidente espagnole de la spécialité. (fin 2013)

Historique



(badge créé par le CODEP 30)

Historique

2007 : Tony MERLE présente la PSP (Collège IN)

2009 : Le CDN s'intéresse à la PSP

**2010 : Bob SEVERIN est désigné référent
(Il assiste au Championnat d'Espagne)**



Historique

CDN - Comité Directeur National N° 439 Marignane – 17 et 18 juin 2011

Résolution 11/062 :

Vote : La fédération reconnaît l'activité plongée sportive en piscine, exclusivement en piscine (fosses exclues).

Cette activité est indissociable de l'aspect compétitif. Pour la définition des épreuves, l'encadrement réglementaire et la protection du pratiquant, nous attendons les conclusions du groupe de travail appuyé sur l'expertise de la commission médicale.

Groupe piloté par Bob SEVERIN.

Cette résolution n'est pas votée à la majorité absolue

Historique

CDN - Comité Directeur National N° 439 Marignane – 17 et 18 juin 2011

Décisions complémentaires :

- La Plongée Sportive en Piscine n'est rattachée à aucune Commission Nationale
- Le Conseil National de la Plongée Sportive en Piscine a pour vocation de réglementer la pratique de l'activité et d'informer les clubs et les organismes déconcentrés.
- Ce Conseil National n'a pas vocation à devenir Commission Nationale
- Aucun Championnat de France ne sera organisé.
- Aucune équipe de France ne sera constituée.
- Lors d'une compétition, la présence d'un médecin n'est pas obligatoire. (Décision de la Commission National Médicale et de Prévention)

Objectifs fédéraux:

1 - Sport de loisir devient  Sport de Compétition

2 - Agréer les « séances piscines »

3 - Conserver des licenciés

4 - Organiser des manifestations sportives

- * Intra club
- * Inter clubs
- * Départementales



Convivialité –
Promotion -
Communication

Réglementation : équipement, matériels, uniformité

Réglementation CMAS – Compléments FFESSM – Dernières modifications

Tous les équipements individuels doivent être des produits manufacturés spécifiques à la plongée (à l'exception du maillot de bain) et ne doivent présenter aucune modification.

Équipement obligatoire :

- Maillot de bain pour les hommes et maillot « une ou deux pièces » pour les dames
 - Masque de plongée
 - Tuba pour l'épreuve du décapelage
 - Palmes de plongée (palmes de chasses ou mono palmes interdites)
 - ~~- Combinaison de plongée complète minimum 3 mm. Les Shortys sont tolérés~~
 - ~~- Pour les – de 16 ans : maillots de bain, Shorty ou combinaison acceptés~~
 - ~~- Ceinture de plongée lestée de 2 kg minimum – Pas de lest pour les – de 16 ans en maillot; Décision du nouveau Président CMAS : Tenue Libre~~
 - Détendeur deux étages avec « octopus » et manomètre.
 - Bouteille de plongée de 10 à 18 litres avec Gilet stabilisateur 6 à 10 litres pour les – de 16 ans
- L'utilisation d'un air enrichi est absolument interdite. (Disqualification immédiate)

Équipement optionnel :

- Gants, montre, capuche, chaussons, bonnet de bain (en fonction de la réglementation de la piscine)

Catégorie des participants

Age :

Pour les championnats CMAS, la limite d'âge est 18 ans.

Pour la FFESSM : 2 catégories, - de 16 ans et + de 16 ans
(Possibilités d'autres catégories selon les compétitions)

Niveau de plongée :

Adultes : « Plongeur CMAS * » ou équivalent

– de 14 ans : « Plongeur d'Or »

- Épreuves Individuelles :

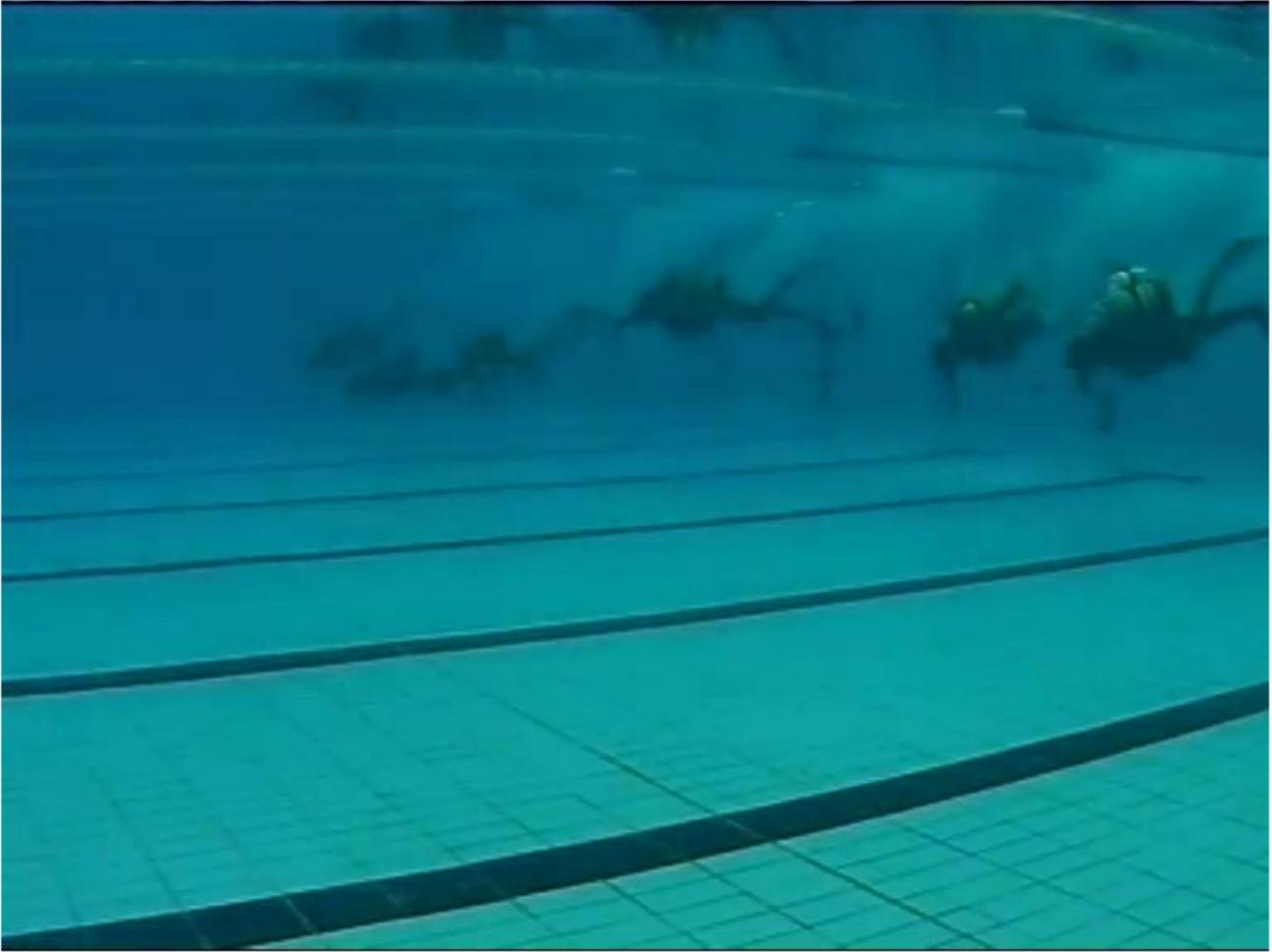
- Chrono Immersion 100 m, 200 m, 400 m et 800 m
- Emergence d'un objet de 6 Kg. (parachute) 30 Kg
- Épreuve M 200 ou 300 mètres (décapelage sur un fond n'excédant pas 2 mètres)
- Scaphandre Nocturne
- Distance – Temps – Consommation (DTC)

- Épreuves par Equipe :

- « Octopus » 50 mètres, épreuve fédérale qui remplace le « Calumet »
- Relais : immersion
- « Combiné ». (Epreuve verrouillée par la FFESSM)
- Secourisme : Mannequin 2 X 100m – Plongeur fatigué 2 X 100m
- Briefing

100 m immersion

Chrono - Interdit de faire surface - 50 bars en fin d'épreuve



25m émerision

Faire 23m et remonter à l'aide d'un parachute un solide de 6kg.

(Nouvelle réglementation CMAS: 50m)

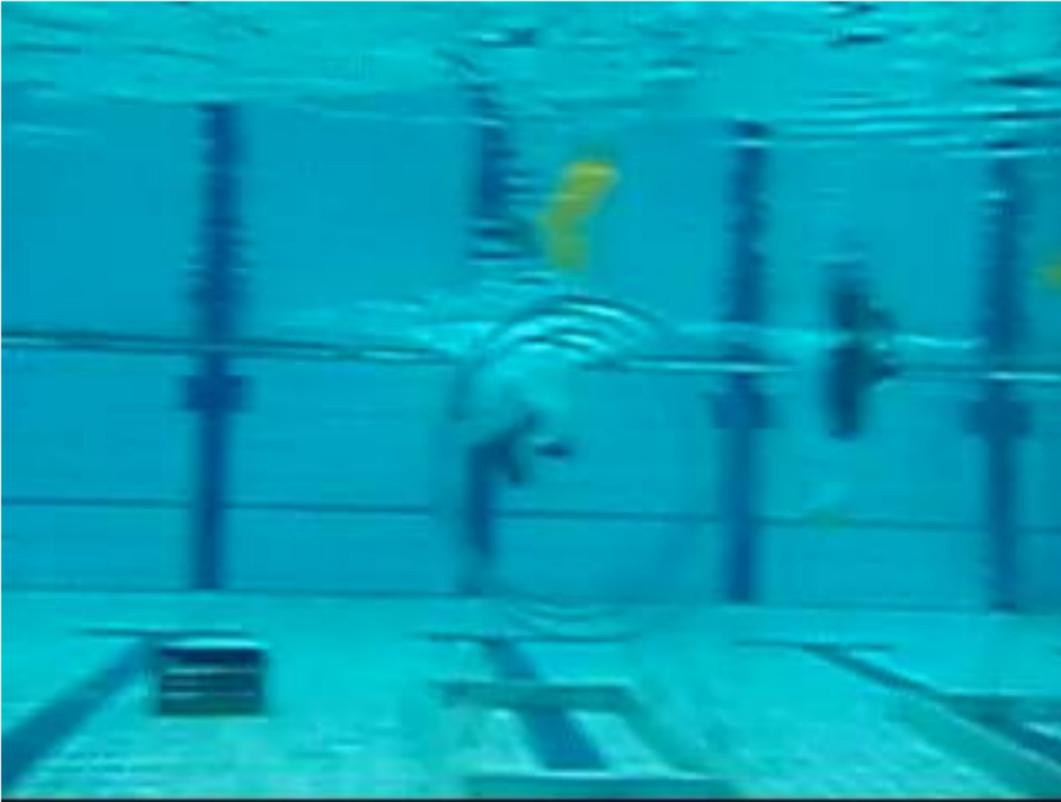


200m décapelé

12.50m immersion / décapeler / 12.50m apnée / 150m (ou 75m)
PMT / 12.50m apnée / re-capeler / 12.50 (ou 12,5+75m)
immersion



Combiné



Epreuve en binôme

Passage dans un tunnel de 2m.

Respiration sur octopus

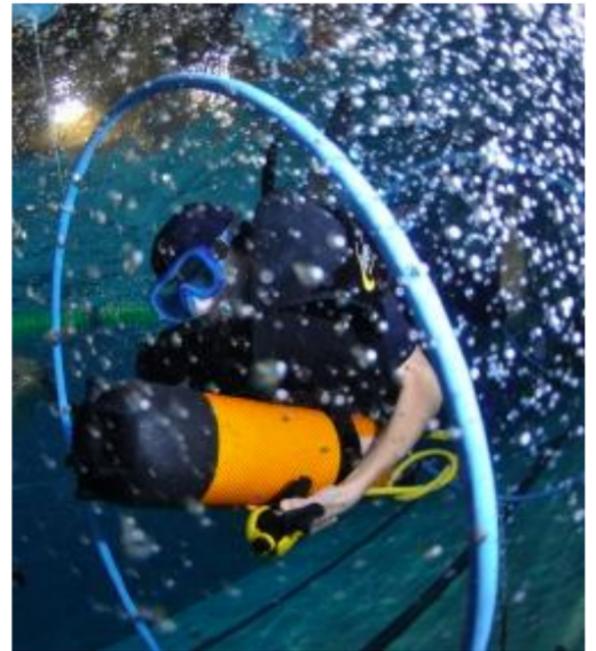
Dépose et vidage du masque

Décapelage et passage dans un tunnel de 5m

Re-capelage

Transport d'un solide

Avril 2011 : Compétition prototype de Nîmes
Avril 2012 & Avril 2013 : Meeting de Nîmes





En 2014 l'élan continue :

- **Désignation d'un référent par comité régional ou inter-régional**
- **Des créneaux dédiés PSP se développent au sein des clubs**
- **6 rencontres en France :**
 - **2 en IDF – PICARDIE**
 - **2 en RABA**
 - **1 en PYR MED**
 - **1 en comité EST**

Adj. Sports

Sénateur- Maire

Conseil Gal.



Président FFESM



En 2011, pour la première édition (Compétition test Nîmes) :
2 Télés en Direct / 1 Télé en différé / 5 articles journaux

Plongée Sportive en Piscine MEETING INTERNATIONAL

5 épreuves :
100 m immersion
L'Octopus 50 m
Relais 4 x 50 m
Emerision d'un poids de 6 kg
Le combiné

Samedi **28** et dimanche **29** avril 2012

Stade nautique NEMUSA **NÎMES**

www.ffesm.fr - www.ffesmpm.fr - codap30ffesm.psp@gmail.com



Plongée Sportive en Piscine MEETING INTERNATIONAL

6 ÉPREUVES
100 m immersion
200 m décapelage
L'octopus 50 m
Relais 4 x 50 m
Emerision d'un poids de 6 kg
Le combiné

NÎMES
Stade nautique Nemausa
13 & 14 avril 2013

www.ffesm.fr - www.ffesmpm.fr - codap30ffesm.psp@gmail.com





Gaëlle Cousyn

13 avril 🗨️

Bonne chance les glupiens!! Plongée Glup



Cécile Condé ▶ **Plongée Glup**

13 avril 🗨️

Vous êtes les meilleurs ! Je vous supporte de loin !



Matthieu Ancery ▶ **Plongée Glup**

14 avril, à proximité de Lyon 🗨️

Courage à tous, et les supporter vous avez intérêt d'assurer!!!!

Des supporters au top, même à distance ...



25 m émergence 6 kgs

Relais 4x50m homme



Podium ville & Classement CLUBs

Ce sont des jeunes ..

Club Mer et Collèges de St.
Gilles

Convention avec le Collège. 2 profs EPS



Des moins jeunes ..



Mais surtout ... une folle énergie pour un club !



Ju Chevalier ► Plongée Glup

15 avril 🌊

On fait comment pour s'inscrire dans l'équipe de l'année prochaine pour nîmes?



Maxime LARCHER - Référent PSP, comité RABA
#06 76 837 835 - maximelarcher@yahoo.fr